

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

DELIBERATION

OBJET : Participation communale aux voyages scolaires en France et à l'étranger, aux classes de montagne, de découverte et classes transplantées pour l'année scolaire 2007/2008.

I - ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

A - ACTIVITES SANS HEBERGEMENT

<i>Subvention versée</i>	<i>Année 2006/2007 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2007/2008 par élève ploemeurois</i>
➤ Echanges scolaires et voyages pédagogiques en France 50 % des frais de transport engagés, plafonnés à :	22,03 €	22,47 €
➤ Classes de découvertes sans hébergement , en liaison avec les associations locales, supérieures ou égales à 4 jours. Frais de transport + prestations versées aux associations plafonnées à :	22,88 €	23,33 €

B- ACTIVITES AVEC HEBERGEMENT

Au vu de la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2003, le quotient familial est appliqué au calcul de la participation de la ville pour les activités **présentant un hébergement durant le séjour**, à savoir :

- 1) Les classes de montagne, avec activités correspondantes.
- 2) Les classes de découverte transplantées pour un séjour minimum de cinq jours consécutifs, au prorata toutefois du nombre de jours concernés dans certaines situations particulières.

1°) Les classes de montagne, avec activités correspondantes :

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

<i>Subvention versée</i>	<i>Année 2006/2007 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2007/2008 par élève ploemeurois</i>
➤ Classe de montagne, avec activités correspondantes	118,62 €	120,99 €

Et après étude des dossiers constitués par les parents, la ville versera directement un complément aux familles qui remplissent les conditions de l'application du **quotient familial**.

Il est proposé de fixer le montant de ce complément de la manière suivante :

<i>Tranches quotient familial Classes de montagne</i>	<i>Année 2006/2007 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2007/2008 par élève ploemeurois</i>
➤ B – C	50,84 €	51,85 €
➤ D – E	42,36 €	43,20 €

2°) Les classes de découverte transplantées :

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

Subvention versée	<i>Année 2006/2007 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2007/2008 par élève ploemeurois</i>
➤ Classe de découverte transplantée	59,32 €	60,50 €

Il est proposé de fixer le montant du complément versé aux familles dans le cadre de l'application du quotient familial de la manière suivante :

Tranches quotient familial <i>Classe de découverte transplantée</i>	<i>Année 2006/2007 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2007/2008 par élève ploemeurois</i>
➤ B – C	16,95 €	17,28 €
➤ D – E	8,47 €	8,63 €

➔ Le complément versé directement aux familles concerne également les classes de montagne avec activités correspondantes et de découverte transplantées organisées par les établissements privés maternels et primaires pour les élèves ploemeurois.

II - COLLEGES ET LYCEES

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

Subvention versée	<i>Année 2006/2007 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2007/2008 par élève ploemeurois</i>
➤ Appariements et voyages à l'étranger	31,25 €	31,87 €
➤ Echanges scolaires et voyages pédagogiques en France 50 % des frais de transport engagés, plafonnés à :	22,03 €	22,47 €

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale», après en avoir délibéré,

- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à fixer ces participations communales aux montants proposés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée

Enfance, Jeunesse, Education

Evelyne METAYER